

Index AI : PRE01/380/2013
31 July 2013

Israël. Le droit des citoyens à protester pacifiquement contre les expulsions forcées doit être protégé

Les autorités israéliennes ne doivent pas recourir à une force excessive contre les manifestants qui veulent protester contre un plan visant à expulser de force des dizaines de milliers de Bédouins, Arabes israéliens vivant dans le sud d'Israël, a déclaré Amnesty International.

Dans différents lieux en Israël, des citoyens organisent des manifestations en vue d'un « Jour de rage » le jeudi 1^{er} août, pour s'opposer au plan Praver-Begin. Ce plan permet l'expulsion forcée de plus de 30 000 habitants du désert du Néguev. Le 15 juillet, des manifestations pacifiques contre ce projet se sont heurtées à la police anti-émeutes et aux gardes-frontières israéliens qui leur ont opposé une force excessive. Amnesty International invite le gouvernement israélien à renoncer à ce projet.

« Le plan Praver-Begin est un exemple caractérisé des politiques discriminatoires d'Israël à l'égard de sa minorité palestinienne. Il doit être abandonné sans délai, a affirmé Philip Luther, directeur du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Le recours de la police à une force excessive au cours des défilés du 15 juillet constitue un signe inquiétant du peu de respect d'Israël pour les droits de ses citoyens palestiniens. Les autorités israéliennes doivent veiller à ce que les manifestants pacifiques puissent exprimer leur opposition à ce plan sans subir d'intimidation ou de violences. »

Au cours des manifestations du 15 juillet, les forces de police israéliennes ont pris d'assaut des manifestants pacifiques et ont effectué des arrestations violentes à Beer Sheva, dans le Néguev, à Sakhnin, dans le nord d'Israël, et dans le secteur occupé de Jérusalem-Est. De nombreux manifestants ont été blessés et des dizaines d'autres - y compris des femmes et des enfants - ont été arrêtés.

La proposition de loi Praver-Begin a été adoptée en première lecture par la Knesset (le Parlement israélien) le 24 juin, mais elle n'a pas encore été inscrite dans la législation. La haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a condamné ce projet et a formulé une mise en garde contre la légitimation du déplacement forcé des populations bédouines du Néguev. Malgré cette prise de position, l'administration foncière israélienne a continué à pratiquer de façon répétée la démolition d'habitations et de constructions d'utilité quotidienne dans les villages bédouins.

Depuis le début de 2013, les autorités israéliennes ont démoli dans le Néguev plus de 140 maisons bédouines. Tout récemment, le 16 juillet, le village d'Al Araqib a été rasé. Ce village a déjà été démoli plus de 50 fois depuis trois ans. Ses habitants disent qu'ils vivent sur cette terre depuis des décennies et qu'ils devraient avoir le droit de rester chez eux.

Pour de nombreux citoyens palestiniens, le plan Praver-Begin évoque le déplacement de centaines de milliers de Palestiniens à la fin des années 1940 et au début des années 1950, ensemble d'événements connu sous l'appellation de Nakba, ou catastrophe.

« Au lieu d'avoir recours à une force excessive contre des manifestants pacifiques qui demandent qu'un plan discriminatoire soit abandonné, Israël ferait mieux d'écouter ses citoyens et de respecter ses obligations internationales en matière de droits humains. »